

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 464 672**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 79 27500**

(54) Tente à assemblage totalement interne du mât à la toile et premier élément d'assemblage convenant  
à cette fin.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 F 1/08.

(22) Date de dépôt..... 7 novembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Pays-Bas, 15 septembre 1979, n° 7906898.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 12 du 20-3-1981.

(71) Déposant : Société dite : HUNTER DOUGLAS INDUSTRIES BV, résidant aux Pays-Bas.

(72) Invention de : Constant Henri Jean Dietz.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Chereau et cabinet Rodes réunis,  
107, bd Pereire, 75017 Paris.

La présente invention concerne une tente pourvue d'au moins un assemblage entre le mât et la toile qu'il doit soutenir, cet assemblage étant formé par un premier élément d'assemblage tenant à la toile et par un 5 second élément d'assemblage tenant au mât. Un tel assemblage formé d'un oeillet dans la toile de la tente et d'un mât de tente dont la broche traverse l'oeillet est déjà connu.

Dans cette forme de réalisation connue, le trou 10 destiné à la broche est parfois bordé avant la pose de l'oeillet pour renforcer les coutures qui sont interrompues par la formation de ce trou. De plus, l'assemblage classique n'est pas imperméable de sorte qu'il est nécessaire de prévoir à l'extérieur de la tente, un capuchon 15 de protection contre la pluie qui coiffe la broche.

L'invention a pour but de procurer un assemblage pour tente du type précité qui évite l'inconvénient que constitue l'affaiblissement dû à la formation du trou dans la toile de tente et pour lequel la présence des capuchons de protection contre la pluie séparés et de ce fait souvent égarés ne soit plus nécessaire. Ce but est atteint conformément à l'invention pour une tente de ce type par le fait que les deux éléments d'assemblage sont mis en place et façonnés de telle manière qu'à l'endroit 20 où la toile de la tente est pourvue du premier élément d'assemblage, il n'y ait pas de communication de traversée ouverte entre la face interne de la toile de tente et sa face externe qui ne présente aucune interruption.

De cette manière, une courte broche prévue sur 30 le mât de tente peut suffire, un trou dans la toile de tente n'est plus nécessaire et des coutures qui se trouvent à cet endroit et qui doivent absorber des tensions ne sont pas affaiblies par l'interruption résultant de la formation d'un trou à l'emporte-pièce. Tout risque de pénétration d'eau à l'endroit d'une broche est maintenant 35 totalement exclu.

Selon la nature de la surface de la toile de

tente, le premier élément d'assemblage peut être uni directement ou indirectement à la face interne de la toile de tente.

5 Selon une forme de réalisation avantageuse de l'assemblage, le premier élément d'assemblage est fait d'une matière élastique, en particulier d'une matière plastique déformable et est pourvu d'un bord saillant pour recevoir une extrémité ou saillie de forme correspondante du mât de tente en tant que second élément d'assemblage coopérant.

10 Afin d'éviter la présence d'une communication de traversée entre la face interne et la face externe de la toile de tente, il est en outre très avantageux d'unir le premier élément d'assemblage par soudage, couture ou 15 collage à la face interne de la toile de tente.

15 Dans une tente du type précité dans laquelle le premier élément d'assemblage se trouve exclusivement à la face interne de la toile de tente, cet élément d'assemblage est de préférence formé d'un organe cylindrique ou 20 discoïde surélevé en matière élastique, qui est uni tel quel ou par l'intermédiaire d'une bande de jonction à la toile de tente et qui présente une ouverture de réception, tandis que le second élément d'assemblage est constitué par une saillie en forme de broche relativement courte qui 25 est prévue à l'extrémité du mât de tente et qui lorsqu'elle est introduite dans l'ouverture de réception, réalise l'assemblage entre les deux éléments d'assemblage, étant entendu que la saillie en forme de broche, lorsque l'assemblage est assemblé, se trouve totalement du côté interne de la toile de tente et que cette toile n'est ni interrompue, ni percée par l'extrémité de la saillie en forme de broche.

30 L'invention concerne également un premier élément d'assemblage distinct convenant pour une tente du type précité.

35 L'invention est davantage illustrée par un exemple de réalisation décrit ci-dessous avec référence au

dessin annexé, dans lequel :

- la Fig. 1 représente une tente de type classique;  
 la Fig. 2 représente, en coupe transversale et à plus grande échelle, le détail entouré d'un cercle sur la 5 Fig. 1 avec un capuchon de protection contre la pluie, et la Fig. 3 représente l'assemblage conforme à l'invention.

La Fig. 1 montre une tente à deux mâts dont les saillies 1 en forme de broche passent à travers un anneau 10 ou oeillet 3 fixé dans la toile de tente 2. La Fig. 2 représentant en détail cette forme de réalisation connue montre que la saillie en forme de broche est fixée à l'extrémité d'un mât de tente 4 et qu'un capuchon 5 de protection contre la pluie fait d'une matière élastique est serré 15 sur la partie de cette saillie qui dépasse à l'extérieur de la toile. Une couture 6 de la toile se trouve près de l'oeillet 3 dans la toile de tente 2.

Pour tendre la toile de tente, on exerce le plus souvent une traction sur l'extrémité d'un tendeur par 20 l'intermédiaire d'une boucle passant autour de la saillie en forme de broche 1, ou bien on exerce une traction sur la toile de tente elle-même au moyen d'un anneau cousu dans une couture et auquel le tendeur peut être fixé. Il 25 s'agit-là de réalisations classiques qui ne seront pas décrites ici plus en détail.

En service, la matière constitutive de la tente est soumise à des tensions qui varient sous l'effet de l'humidité et de la chaleur ainsi que des forces de traction exercées par l'intermédiaire des tendeurs. Le serrage de la toile de tente par l'oeillet 3 diminue de ce fait et l'oeillet 3 qui, avec la saillie en forme de broche 1, forme l'assemblage, finit par se détacher de la toile avec toutes les conséquences que cela entraîne.

La Fig. 3 montre comment les inconvénients connus dûs aux forces de traction variables exercées sur la toile de tente peuvent être supprimés. Un mât de tente 7 est pourvu d'une courte saillie en forme de broche 8; à

la face interne de la toile de tente 2a se trouve, à la place de l'oeillet 3 de la Fig. 2, une bande plane 9a faite d'une matière thermoplastique relativement mince sur laquelle est soudé un organe cylindrique 9 qui est 5 pourvu d'une ouverture de réception 10 destinée à la saillie en forme de broche 8. La bande plane 9a peut être fixée à la toile de tente 2a, à l'endroit voulu, par soudage, collage ou couture. Dans l'exemple de réalisation décrit, l'organe 9 forme le premier élément d'assemblage et la broche courte 8 le second élément d'assemblage.

10 Un anneau 13, fixé à une bande 12, est cousu dans la couture 11 à la face externe de la toile de tente 2a, cet anneau transmettant, en association avec un 15 ten-deur, directement à la toile de tente 2a, la force de traction nécessaire pour tendre la tente. Etant donné que la toile de tente ne présente, dans ce cas, pas de trous ou d'autres affaiblissements, la fixation à l'endroit du premier élément d'assemblage 9 ne subit plus 20 l'effet d'une force de traction excessive, celle-ci étant absorbée par l'ensemble de la surface de fixation de l'organe 9 à la toile de tente, ce qui évite, entre autres, les déchirures de la toile de tente.

25 Etant donné que le côté externe de la toile de tente est ininterrompu et complètement fermé à l'endroit de l'assemblage, un capuchon de protection contre la pluie est totalement superflu et il n'y a plus de risques 30 d'infiltration d'eau le long d'un assemblage ouvert comme dans les tentes du type représenté à la Fig. 1. Dans des tentes dans lesquelles une couture de la toile s'étend au-dessus du faite et l'anneau de la toile ou l'oeillet 35 2 comme représenté à la Fig. 2 est également fixé par cette couture, on observe un affaiblissement notable à cet endroit. On a essayé de compenser cet affaiblissement par un bandage du bord du trou, mais cela représente une opération supplémentaire onéreuse. Cet inconvénient est totalement supprimé par l'assemblage conforme à l'invention.

Dans la forme de réalisation illustrée à la Fig. 3, l'assemblage est représenté comme étant un assemblage broche-trou. Il est évidemment aussi possible de recevoir l'extrémité du mât de tente 7 non pourvue d'une broche saillante dans un "chapeau" fixé à la face interne de la toile de tente, le bord saillant de ce dernier réalisant alors l'assemblage avec cette extrémité. Le premier élément d'assemblage peut aussi être constitué par une bande de velours à crochets fixée à la face interne de la toile de tente à l'endroit voulu, la bande de velours à crochets de contre-partie pouvant être prévue sur l'extrémité d'un mât de tente comme second élément d'assemblage. On peut aussi faire appel, dans le même but, à un assemblage par emboîtement élastique entre les deux éléments d'assemblage, auquel cas le risque souvent gênant qu'un mât tombe pendant le montage de la tente ne se présentera plus. Etant donné que de tels assemblages par emboîtement élastique sont courants, il sera facile pour le spécialiste de concevoir une manière de les utiliser avantageusement avec des matières convenant pour des tentes.

Bien que la forme de réalisation de la Fig. 3 comprenne un assemblage du type broche-trou, il est évident que l'on peut choisir aussi toute autre section éventuellement polygonale des deux éléments d'assemblage sans sortir du cadre de l'invention.

Il est de plus possible, par exemple dans des tentes existantes dont les anneaux ou oeillets ont été arrachés, de mettre en place un nouveau premier élément d'assemblage détaché en refermant l'ouverture déchirée au moyen d'une bande de jonction sur laquelle est fixé cet élément d'assemblage et en agençant cet assemblage de manière à répondre aux conditions posées par la présente invention. Un tel premier élément d'assemblage peut alors être utilisé comme emplâtre de réparation.

La surface interne de la toile de tente peut aussi être complètement plastifiée à l'endroit de l'as-

semblage, après quoi le soudage d'un premier élément d'assemblage est très simple. Il est évidemment aussi possible d'omettre une phase intermédiaire de soudage du premier élément d'assemblage si l'ensemble est réalisé d'une 5 pièce en matière plastique souple et est fixé ensuite d'une manière adéquate à la face interne de la toile de tente. La résistance d'un tel assemblage peut alors être optimale et peut être étroitement liée aux forces de traction exercées ou nécessaires qui peuvent être totalement 10 satisfaites. Dans cette forme de réalisation, il est également possible d'utiliser ce premier élément d'assemblage comme pièce séparée, ce qui entre aussi dans le cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. - Tente pourvue d'au moins un assemblage entre le mât et la toile qu'il doit soutenir, cet assemblage étant formé par un premier élément d'assemblage tenant à la toile et par un second élément d'assemblage tenant au mât, caractérisée en ce que les deux éléments d'assemblage sont mis en place et façonnés de telle manière qu'à l'endroit où la toile de tente est pourvue du premier élément d'assemblage, il n'y ait pas de communication de traversée ouverte entre la face interne de la toile de tente et sa face externe qui ne présente aucune interruption.
- 5 2. - Tente suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le premier élément d'assemblage est uni directement ou indirectement à la face interne de la toile de tente.
- 10 3. - Tente suivant la revendication 2, caractérisée en ce que le premier élément d'assemblage est fait d'une matière élastique, en particulier d'une matière plastique déformable et est pourvu d'un bord saillant destiné à recevoir une extrémité ou saillie de forme correspondante du mât de tente en tant que second élément d'assemblage.
- 15 4. - Tente suivant la revendication 3, caractérisée en ce que le premier élément d'assemblage est uni à la face interne de la toile de tente par soudage, couture ou collage.
- 20 5. - Tente dont la toile est pourvue localement d'un assemblage destiné à unir cette toile qui comporte un premier élément d'assemblage à l'extrémité d'un mât de support qui est pourvue d'un second élément d'assemblage coopérant avec le premier, caractérisée en ce que le premier élément d'assemblage se trouve exclusivement à la face interne de la toile de tente et est formé par un organe cylindrique ou discoïde surélevé en matière
- 25 élastique, qui est uni tel quel ou par l'intermédiaire d'une bande de jonction à la toile de tente, et qui présente une ouverture de réception tandis que le second
- 30
- 35

élément d'assemblage est constitué par une saillie en forme de broche relativement courte qui est prévue à l'extrémité du mât de tente et qui, lorsqu'elle est introduite dans l'ouverture de réception, réalise l'assem-

5 blage entre les deux éléments d'assemblage, étant entendu que la saillie en forme de broche, lorsque l'assemblage est assemblé, se trouve totalement du côté interne de la toile de tente, laquelle n'est ni interrompue, ni percée par l'extrémité de la saillie en forme de broche.

10 6.- Premier élément d'assemblage à utiliser dans une tente suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5.

## PL. UNIQUE

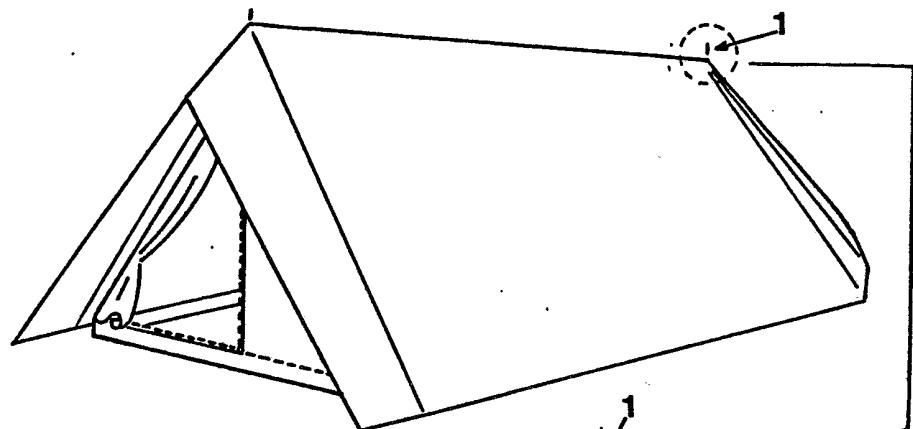


fig. 1

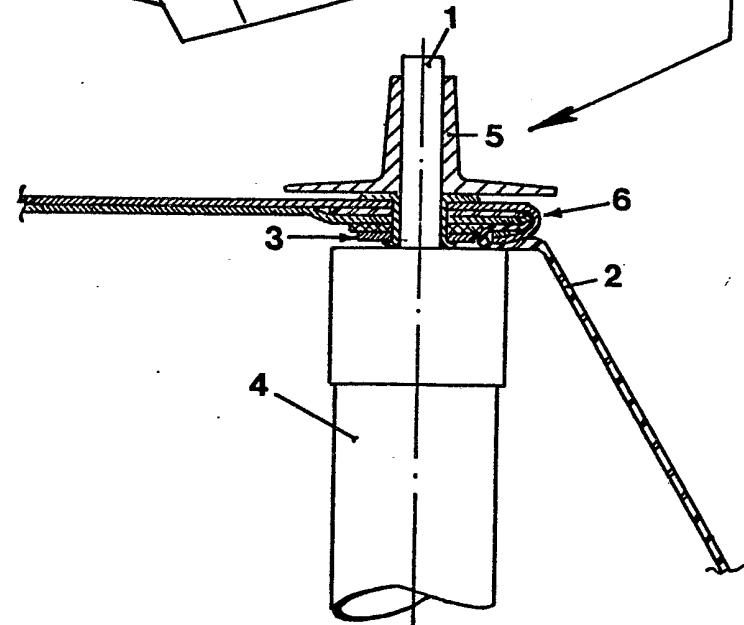


fig. 2

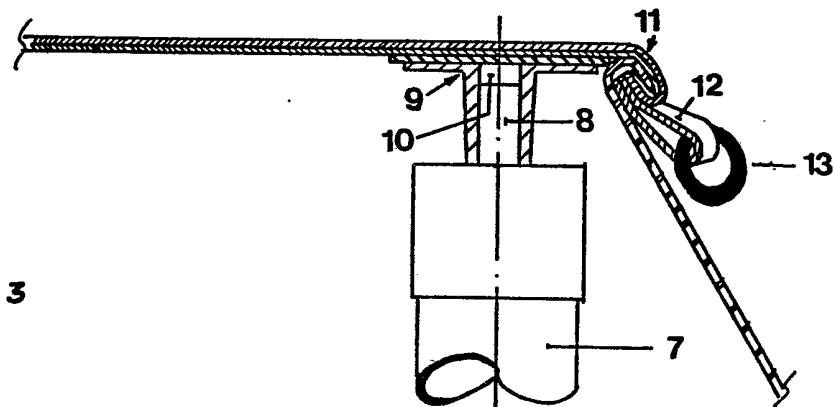


fig. 3